



La Défense, le 9 octobre 2014

## **MESSAGE 2014 - 49**

### **Projet de loi de finances 2015**

Chers collègues,

Lundi 6 octobre 2014, M. Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur, a présenté aux organisations syndicales les grandes lignes du Projet de Loi de Finances 2015 pour le Ministère de l'Intérieur.

Soulignant le contexte budgétaire contraint, le ministre insistait sur son engagement déterminé pour préserver les moyens opérationnels de la Police Nationale afin de lui permettre de relever les défis auxquels elle est confrontée.

Les grands axes sont les suivants :

- Une création nette d'emplois au sein de la Police et de la Gendarmerie (243 ETP pour la PN, composés à 85 % de personnels actifs)
- Un effort sur les moyens opérationnels, de fonctionnement et d'investissement, avec un budget hors T2 en hausse de 4,3%. Le Ministre a notamment mis l'accent sur certaines opérations immobilières et l'indispensable modernisation des systèmes d'information (FPR...). Il a aussi mis en avant les gains d'efficience attendus des opérations de mutualisation (SGAMI, Redéploiements, SAELSI).
- L'amélioration de la condition matérielle des agents, au travers notamment de la déclinaison de plusieurs mesures catégorielles, engagées au titre des années passées et dont la réalisation doit se poursuivre sur l'année 2015. Ont ainsi été évoqués : le phasage de la catégorie B pour le CEA, la création de 80 postes supplémentaires de majors RULP, l'indemnitaire des personnels de PTS, les mesures au bénéfice des personnels non actifs, le maintien des crédits pour l'action sociale et la prise en charge de la petite enfance.

Concernant le Corps de Conception et de Direction, le Ministre affirmé sa détermination à voir aboutir le dossier, à dimension interministérielle, **du grade à accès fonctionnel**.

Invité à s'exprimer en premier, le SCPN a salué les efforts annoncés, qui correspondent à une nécessité absolue au regard de l'état des services. Confrontés depuis plusieurs années à une réduction de leurs crédits de fonctionnement et d'équipement, ils ont aujourd'hui atteint un point de rupture.

Nous avons toutefois souligné que ces efforts étaient peu de choses tant l'empilement des missions - encore accentué par des transferts de charge à répétition - obéraient aujourd'hui les capacités d'initiative et d'action des services de police. A ce titre, nous avons pointé tout particulièrement les dangers portés par la réforme pénale entrée en vigueur le 1er octobre courant.

Une fois encore, nous avons mis en exergue la nécessaire redéfinition des missions confiées à la Police Nationale, seule à même de permettre aux policiers de se recentrer sur les fondamentaux du métier.

De même, nous avons réaffirmé avec force que, si de nouvelles mutualisations peuvent s'avérer judicieuses, elles ne doivent pas se traduire par une perte d'influence de la Police Nationale ou une vente à la découpe de ses sphères de compétences.

Concernant le GRAF, serpent de mer des deux derniers exercices budgétaires, le SCPN a exprimé ses attentes pour que ce dispositif soit enfin mis en œuvre en 2015.

Enfin, en réponse aux interrogations des organisations syndicales, le Ministre a fait part de son désaccord profond avec le service des retraites de l'état quant à la réduction de la bonification des 5 ans en cas de prolongation d'activité au-delà de 57 ans. Ce point crucial pour nombre d'entre vous fera l'objet d'une communication plus détaillée très prochainement.

Céline BERTHON  
Secrétaire Général



Jean-Luc TALTAVULL  
Secrétaire Général Adjoint



Richard THERY  
Secrétaire Général  
Adjoint

